

Calendrier pour l'année universitaire 2022-2023

Qui ?	Modalités	dates	
		pour un départ au 1 ^{er} semestre (septembre)	pour un départ au 2 nd semestre (janvier)
étudiants	Dépôt du dossier de candidature dans les services identifiés au sein des structures (voir " Liste des contacts ")	du 02/05 au 03/06 2022	du 03/10 au 28/10 2022
composantes formation	Instruction des dossiers de candidature pour la commission d'évaluation	du 02/05 au 03/06 2022	du 03/10 au 31/10 2022
	Organisation et tenue de la commission d'évaluation	du 07/06 au 17/06 2022	du 02/11 au 18/11 2022
	Notification des décisions aux étudiant(e)s	dans les 10 jours suivant la tenue de la commission	
étudiants / composantes formation	Signature des contrats pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés	du 20/06 au 09/09 2022	du 21/11/2022 au 27/01/2023
étudiants	Formulation des demandes de recours (pour les projets de départ en césure refusés). <i>Les recours sont à adresser par mail à l'attention du Président à : cesure@u-bordeaux.fr</i> attention veiller à utiliser votre messagerie institutionnelle (prenom.nom@etu-u-bordeaux.fr) afin que votre demande soit recevable par l'administration	du 20/06 au 08/07 2022	du 21/11 au 02/12 2022
MAOIP	Organisation et tenue de la commission de recours centrale. Notification par écrit, de la décision à l'étudiant(e) et au(x) service(s) identifié(s).	du 11/07 au 22/07 2022	du 05/12 au 09/12 2022
étudiants / composantes formation	Signature des contrats pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	du 25/07 au 19/09 2022	du 12/12/2022 au 27/01/2023
FERMETURE ADMINISTRATIVE DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX		du 28/07 au 17/08/2022	du 26/12 au 30/12/22